## Une image contenant texte, Police, Graphique, logo  Description générée automatiquement Une image contenant texte, Police, logo, Graphique

## Paris, le 20 novembre 2024

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

**La FFB renforce ses actions en faveur de la sécurité au travail
des intérimaires du bâtiment grâce au PASI BTP®**

La FFB vient de signer avec EGF (syndicat national des Entreprises Générales de France du BTP) une convention permettant aux entreprises adhérentes d'expérimenter le PASI BTP®. Ainsi, jusqu'au 31 décembre 2025, la FFB intègre ce dispositif dans le cadre d'une phase pilote.

Le PASI BTP® (Passeport Sécurité Intérim) est une attestation délivrée aux intérimaires qui ont suivi une formation de deux jours aux prérequis fondamentaux de la sécurité.

La formation est dispensée par des organismes référencés après audition par le Comité de Pilotage PASI BTP® selon un référentiel de formation défini par EGF, avec l’appui technique et pédagogique de l’OPPBTP, et commun à l’ensemble des entreprises du BTP adhérant au dispositif.

Ce dispositif est supporté par une plateforme en ligne Passeport Sécurité Intérim ([egf.pasibtp.fr](https://egf.pasibtp.fr/)) qui répertorie, au sein de trois annuaires :

* les intérimaires ayant bénéficié de cette formation ;
* les entreprises de travail temporaire inscrites dans le dispositif ;
* les organismes de formation référencés qui dispensent la formation PASI BTP®.

Lancé fin 2017, ce dispositif concerne aujourd'hui :

* 50 173 intérimaires formés ;
* plus de 3 000 agences de travail temporaires inscrites ;
* 70 organismes de formation référencés sur la plateforme qui enregistrent les intérimaires titulaires du PASI BTP®

En signant ce dispositif, la FFB et EGF expriment leur volonté à continuer à s’engager pour la sécurité sur les chantiers pour tous les personnels.

Pour Olivier Salleron, président de la FFB : « *L’accueil sécurité des personnels intérimaires sur les chantiers est essentiel. Et s’ils sont déjà formés au PASI BTP®, leur intégration sera facilitée et la sécurité renforcée.* »

Daniel Rigout, président d’EGF : « *L’entrée de la FFB dans le dispositif, aux côtés d’EGF et de la FNTP, renforce la mobilisation de la profession en matière de sécurité et de prévention des risques. Elle illustre aussi le rôle moteur des entreprises générales sur ces sujets.* »

**Pour en savoir plus sur la FFB :**

La FFB assure au quotidien la défense de 50.000 entreprises adhérentes, dont 35.000 de taille artisanale. Ils réalisent les 2/3 des 215 milliards d’euros HT de la production annuelle du bâtiment et emploient les 2/3 des 1.286.000 salariés du bâtiment. La FFB a pour vocation de rassembler les entreprises de bâtiment de toutes tailles, afin de défendre efficacement les intérêts collectifs de la Profession. www.ffbatiment.fr ou @FFBatiment

**Pour en savoir plus sur EGF :**

L’organisation professionnelle des Entreprises Générales de France BTP (EGF), membre de la FFB et de la FNTP, regroupe plus de 1000 sociétés qui totalisent 20 milliards d’€ de chiffre d’affaires annuel dans le BTP en France et emploient plus de 80 000 salariés. Les EGF sont reconnues pour leur capacité à innover et leur approche globale et durable de l’acte de construire.

**Contacts** :

**FFB**

Anaïk CUCHEVAL - Tél. : 01 40 69 51 39

**EGF** :

Sandrine Dyckmans – Tél : 06.6.83.77.01 / dyckmans@egfbtp.com